

CENTRE DE FORMATION A LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE ET CLANDESTINE A LA CASERNE GARIN A AMIENS

1 % ARTISTIQUE

(Marché de décoration des constructions publiques)

PROGRAMME

(Cahier des charges)

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

LA VILLE

Amiens, préfecture du département de la Somme, est idéalement située au cœur du triangle Paris-Londres-Bruxelles. Traversée par la Somme, elle se trouve à environ 130 kilomètres de Paris.

Avec près de 135 000 habitants, elle est la deuxième plus grande ville des Hauts-de-France, après Lille. Elle constitue le centre du pôle métropolitain du Grand Amiénois, qui regroupe près de 400 000 habitants.

Ville universitaire et administrative, Amiens accueille une université, une académie de l'Éducation nationale, plusieurs services déconcentrés de l'État (DRAAF, DRAC) ainsi qu'un évêché. C'est aussi un carrefour de communications, un pôle industriel et une ville en pleine expansion dans le secteur tertiaire.

Avec ses 30 000 étudiants, ses 32 laboratoires publics et privés (dont 10 unités de recherche affiliées au CNRS, à l'INSERM ou à l'INERIS) et ses plateformes de transfert de technologies, la métropole d'Amiens est tournée vers l'avenir. Elle relève les défis de la connaissance, de l'innovation et du numérique, et son économie s'articule autour de secteurs clés tels que la santé, la logistique et l'agro-industrie. Surnommée la « petite Venise du Nord » en raison de ses nombreux canaux et hortillonnages – ces jardins flottants couvrant 300 hectares où se tiennent divers événements, dont un festival des arts – Amiens offre un cadre pittoresque et un patrimoine riche, reflet de son histoire bimillénaire.

Première ville de France en nombre de sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, Amiens est surtout célèbre pour sa cathédrale Notre-Dame, chef-d'œuvre de l'art gothique et l'une des plus vastes cathédrales au monde. Son patrimoine culturel comprend également le musée de Picardie, qui expose des œuvres et antiquités couvrant plusieurs siècles, ainsi que la maison de Jules Verne, où vécut l'illustre écrivain de science-fiction.

Autre symbole emblématique, la tour Perret, construite entre 1949 et 1952, repose sur 18 puits de béton enfoncés à 9 mètres de profondeur. Premier immeuble français en béton de plus de 100 mètres de haut, elle était considérée à l'époque comme le premier gratte-ciel de France. Témoignant de la reconstruction de la ville après la Seconde Guerre mondiale, elle évoque, par son architecture monumentale, le beffroi des villes du Nord tout en étant un bâtiment résidentiel et de bureaux.

Depuis 1992, Amiens bénéficie du label « **Ville d'Art et d'Histoire** », reconnaissant ses efforts en matière de préservation et de valorisation de son patrimoine.

La ville fut également distinguée par la **Croix de guerre 1914-1918 avec palme**, en hommage à son courage durant la Première Guerre mondiale.

La citation à l'ordre de l'armée du 24 août 1919 souligne la résilience de ses habitants :

« A supporté durant quatre ans, avec un courage et une dignité sans défaillance, le bombardement et la menace de l'ennemi. Par sa fermeté devant le péril, par la fière attitude de sa population, alors même que les vicissitudes de la lutte avaient ramené la bataille jusque dans ses faubourgs, a bien mérité de la patrie. »

Par ailleurs, la **citadelle d'Amiens**, témoin du passé militaire de la ville, allie aujourd'hui patrimoine et modernité.

Dernier bastion de résistance avant l'entrée des Allemands dans la ville le 20 mai 1940, elle incarne un symbole de défense et de protection, à l'image des missions d'un hôtel de police.

Transformée en un lieu d'enseignement, elle abrite désormais le **pôle Humanité de l'Université de Picardie Jules Verne**, conçu par l'architecte **Renzo Piano**, et propose des espaces publics ouverts à tous.

LE CENTRE DE FORMATION

L'opération concerne la construction d'un bâtiment neuf pour permettre la formation des réservistes au sein du site existant, la Caserne Garin, ancien site militaire.

Le projet consiste à reconstruire sur site un Centre Régional d'Instruction pour permettre la formation in situ des réservistes, leur hébergement, le stationnement et l'accueil des formateurs.

Les principaux objectifs de l'opération sont :

- La démolition d'un ensemble de bâtiments non utilisés à ce jour (bâtiment 01, 02, 03, 07, 09,10, 11 et 13).
- La construction d'un ensemble bâtiminaire, pouvant accueillir les services de l'instruction de la Gendarmerie Nationale (DGGN) et l'hébergement des stagiaires. Ce nouvel équipement regroupera : un centre d'hébergement, des salles de formations, ainsi que des locaux de service et de soutien ;
- La création du stationnement pour permettre l'accueil des stagiaires et des instructeurs ;
- L'aménagement des voiries, accès et des abords proches de la construction ;
- La rénovation du bâtiment 12.

Le rez-de-chaussée du bâtiment sera classé en ERP Type R catégorie 5 (salles de formation) et les locaux du R+1 et R+2 en code du travail. Ces locaux seront dédiés à l'hébergement des stagiaires et des formateurs



LES UTILISATEURS ET USAGERS DU CENTRE DE FORMATION

Le projet accueillera :

- 96 stagiaires, pour lesquels, le projet permettra l'hébergement sur place
- 7 cadres/formateurs, c'est-à-dire des instructeurs dit permanents, logés sur place.
- Des accompagnants d'instruction dit occasionnels, venant à la journée.
- Du personnel de la gendarmerie, réalisant des formations à la journée.

Le Centre de Formation ne sera pas accessible au personnel qui travaille sur le site de la caserne.

LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE FORMATION

Dans le cadre d'un accord de sécurité entre la France et la Grande-Bretagne, les forces de sécurité intérieure françaises participent activement à la lutte contre l'immigration illégale et clandestine. Le centre de formation à la lutte contre l'immigration irrégulière et clandestine (CFLIIC) va permettre à la Gendarmerie nationale de disposer d'un centre de formation visant à former les personnels à l'intervention professionnelle :

- contrôle de véhicule ;
- maîtrise sans arme de l'adversaire ;
- menottage ;
- secourisme ;
- autres formations à destination des unités pouvant intervenir dans le cadre de la lutte contre l'immigration illégale et clandestine.

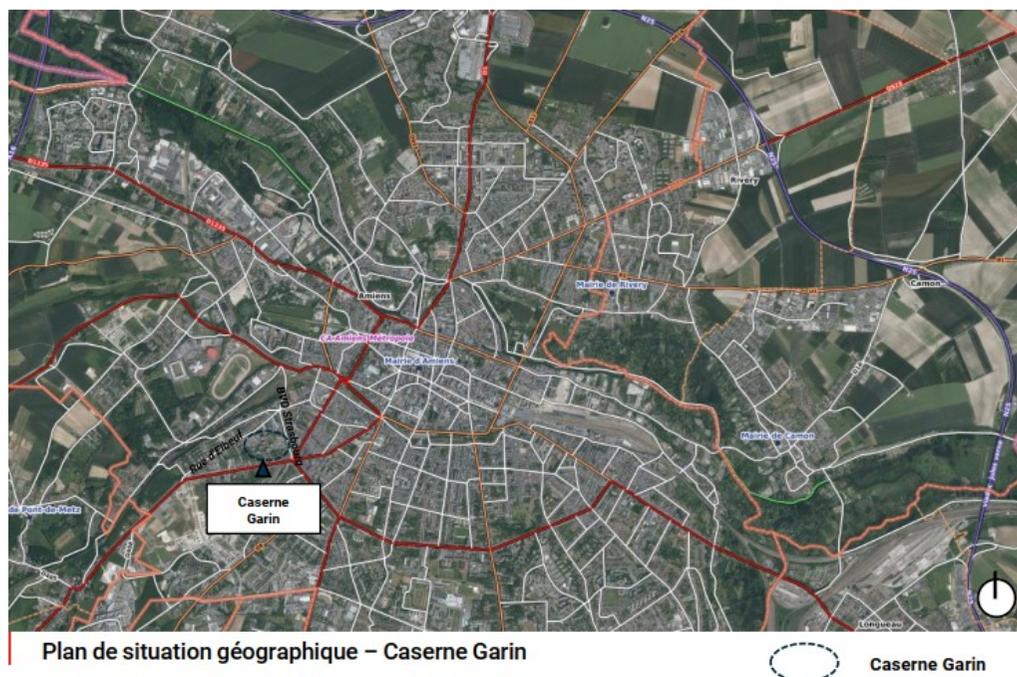
Tout au long de l'année, diverses formations vont être organisées. Elles seront encadrées par les moniteurs et l'encadrement dédié à celles-ci, sous la supervision du commandement du centre.

LE CONTEXTE DU PROJET

LE TERRAIN ET SES ABORDS

Le site de l'ancien parc des subsistances et la caserne Garin se situent au Sud-Ouest de la commune d'Amiens, dans le département de la Somme. Il est localisé sur le Boulevard de Strasbourg, l'accès au site se situe rue d'Elbeuf, via le poste de garde de la caserne Garin. La sortie sur le Boulevard de Strasbourg fait office de sortie de secours.

Le site est facilement accessible depuis les grands axes départementaux (D1235, D1, D1029), nationaux (N25), et les voies autoroutières (A16).



Le site de la caserne Garin accueille plusieurs entités de la Gendarmerie Nationale :

- Le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Somme ;
- Le Centre de Soutien Automobile de la Gendarmerie (CSAG) de la Somme ;
- Les locaux du SGAMI Nord – Picardie ;
- Ainsi que les logements destinés aux personnels et à leurs familles.

Le périmètre de l'opération d'étude se situe à l'intérieur de cette caserne, sur une ancienne emprise militaire appelée « parc des subsistances », localisée à l'est de la zone résidentielle dédiée aux familles, en bordure du boulevard de Strasbourg. L'accès au site — tant à la caserne qu'à la zone d'étude — s'effectue exclusivement par la rue d'Elbeuf, via le poste de garde.

Ce secteur s'inscrit dans un tissu urbain en développement depuis une quarantaine d'années, principalement situé dans la deuxième couronne de faubourg et dans la partie ouest du centre-ville. Il s'agit d'un quartier mixte à dominante résidentielle, combinant logements individuels et collectifs, tout en accueillant des activités artisanales, commerciales et tertiaires.

Le tissu urbain se distingue par une densité variable, une trame relativement aérée, et une grande diversité de formes architecturales. On y retrouve à la fois des immeubles collectifs de différentes hauteurs, et des maisons individuelles (pavillonnaires, jumelées, etc.).

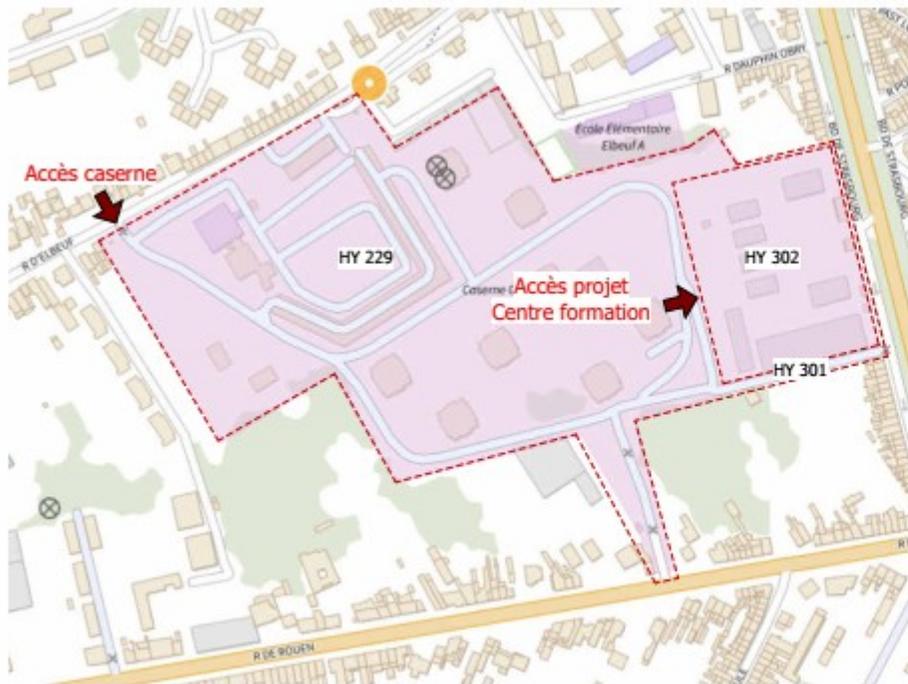
Certains ensembles d'habitat collectif atteignent des hauteurs allant jusqu'à R+4 avec combles, notamment à proximité des grands équipements. Le projet vise à favoriser l'implantation de constructions de hauteur, à faible emprise au sol, dans une logique de densification raisonnée qui laisse une place importante aux espaces végétalisés.

LE CONTEXTE DU PROJET ARCHITECTURAL

LE PARTI ARCHITECTURAL

Dans l'enceinte de la Caserne Garin, ancien site militaire, un projet d'envergure prend forme : la construction d'un **Centre Régional d'Instruction**, destiné à la formation des réservistes. Ce nouvel édifice viendra se substituer à des bâtiments obsolètes, insufflant ainsi un nouvel élan à ce lieu chargé d'histoire.

L'ambition de cette opération est multiple : il s'agit non seulement d'ériger un centre de formation adapté aux exigences de l'instruction militaire, mais également d'y intégrer des espaces d'hébergement, de stationnement et d'accueil pour les formateurs.



01 - Plan de situation - Ech 1-2000ème



02 - Plan de cadastre - Ech 1-2000ème

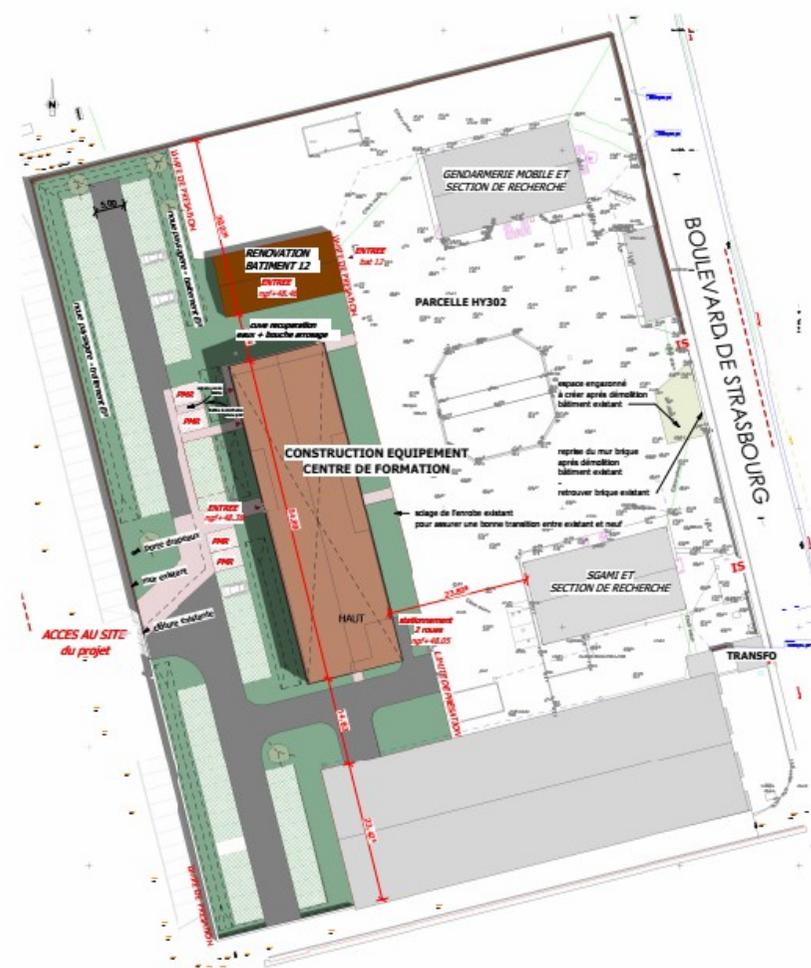
Les grandes lignes du projet comprennent :

- ❖ La **démolition** de plusieurs bâtiments aujourd'hui inoccupés (bâtiments 01, 02, 03, 07, 09, 10, 11 et 13), afin de libérer l'espace nécessaire à cette restructuration ;
- ❖ La **construction d'un ensemble cohérent** regroupant les services d'instruction de la Gendarmerie Nationale (DGGN), des salles de formation et un centre d'hébergement pour les stagiaires ;
- ❖ L'**aménagement d'une aire de stationnement**, garantissant une capacité d'accueil suffisante pour les élèves et les instructeurs ;
- ❖ La **requalification des accès et des abords**, afin d'assurer une circulation fluide et sécurisée.

- ❖ La rénovation du bâtiment 12, destiné à accueillir les stagiaires et leurs formateurs.



03 - Plan de masse existant - Ech 1-500ème



04 - Plan de masse futur - Ech 1-500ème

Pour répondre aux impératifs de sécurité inhérents à ce type d'équipement, le maître d'ouvrage a exigé un recul minimal de **quatre mètres** par rapport au boulevard de Strasbourg. Par ailleurs, les contraintes du site ont imposé une implantation réfléchie : le bâtiment se tiendra à **25 mètres** de la clôture d'enceinte OUEST, à **8 mètres** du hangar voisin et à **15 mètres** du bâtiment situé au sud de la parcelle.

D'un **volume épuré**, cette construction a été pensée dans un double souci d'**efficacité et de performance énergétique**. Son gabarit compact, garant d'une mise en œuvre optimisée et d'une empreinte énergétique maîtrisée, s'élèvera à **9,46 mètres à l'égout** et **11,32 mètres au faîtage**.

Ainsi, ce projet s'inscrit dans une dynamique de modernisation tout en conservant l'empreinte fonctionnelle et stratégique propre à ce site historique.

LES FAÇADES

L'intégration dans le site, se veut soignée et en relation directe avec son contexte. La plaquette brique blanche fera écho aux bâtiments situés à proximité. Cette plaquette, d'aspect moulé main, viendra rappeler la brique des bâtiments existants avec une teinte différente qui affirmera le caractère contemporain du centre.

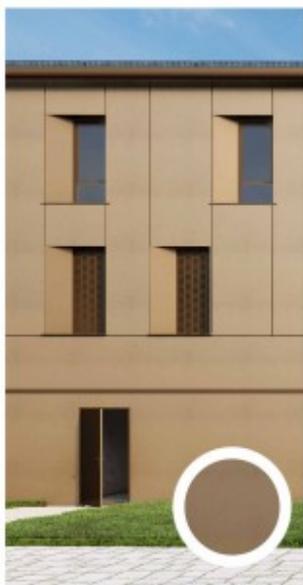


Afin de compléter l'harmonie des façades, les architectes proposent 2 types de béton :

- Le premier sera un béton lasuré de teinte ocre que l'on retrouve aux rez-de-chaussée et aux étages.
- Le deuxième sera un béton matricé retrouvé uniquement au niveau des rez-de-chaussée.

La charpente sera constituée de fermettes industrialisées qui reposera sur les murs en bétons armés pour reprendre les charges du plafond et de la couverture en bacs aluminium laqué isolé.

Pour des raisons de sécurité, de discrétion, d'occultation et de protection solaire, l'ensemble des châssis vitrés sont pourvus de volets roulants motorisés en aluminium laqué. Bavette d'appui en aluminium laqué



Palette de matériaux de façade



1.



2.



3.



4.



5.

- 1. béton lasuré
- 2. béton matricé
- 3. plaquette brique
- 4. béton desactivé
- 5. pavé joints verts

LES ESPACES LIBRES

Le projet prévoit des cheminements internes optimisés, assurant une liaison fluide entre les espaces de formation, d'hébergement et de stationnement (véhicules légers et deux-roues) situés au cœur de la caserne.

Conçus avec un souci de fonctionnalité et de sécurité, ces accès garantiront des déplacements aisés tout en préservant la protection des usagers.

Afin de limiter les croisements de flux véhicules, les 86 places de stationnement extérieures seront aménagées à l'ouest de la parcelle. Cette implantation permettra d'isoler les véhicules destinés au centre de formation, en privilégiant un aménagement en cul-de-sac, éloigné des axes de circulation menant à l'arrière du site.

Les chaussées desservant l'opération seront bordées de caniveaux et de bordures en béton. Leur profil en long suivra autant que possible le relief naturel du terrain, tout en tenant compte des contraintes techniques et en assurant une couverture suffisante des réseaux d'assainissement.

L'aménagement des voiries sera conçu de manière à s'intégrer harmonieusement aux infrastructures existantes.

Le parking principal, conçu pour offrir un stationnement fonctionnel et organisé, comptera 80 places, dont 4 réservées aux visiteurs et 4 dédiées aux personnes à mobilité réduite (PMR), l'une d'elles étant adjacente à une borne de recharge électrique.

Les matériaux sélectionnés garantissent à la fois résistance et esthétique :

- Chaussées en enrobé noir, assurant robustesse et pérennité ;
- Places de stationnement en pavés jointés de végétation, intégrant une touche écologique et paysagère ;
- Trottoirs en béton désactivé, pour une finition soignée et sécurisée.

Ainsi, cet aménagement s'inscrit dans une démarche cohérente et réfléchie, où fonctionnalité et intégration paysagère se conjuguent harmonieusement pour répondre aux exigences du projet.

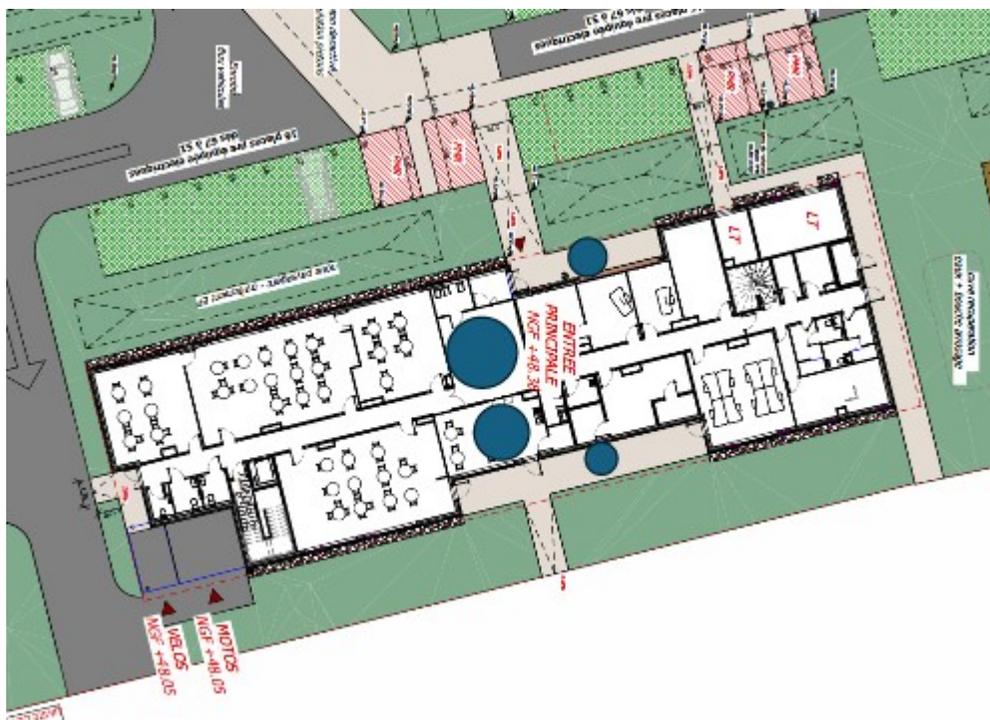
L'IMPLANTATION DE L'ŒUVRE

1 % ARTISTIQUE :

Les zones principales proposées pour le positionnement de l'œuvre sont les suivantes :

- ❖ L'espace d'accueil (dont la façade vitrée) ;
- ❖ L'espace de convivialité ;
- ❖ Les 2 auvents.

Des précisions concernant les zones seront communiquées aux candidats retenus pour la phase projet.



ORIENTATIONS ARTISTIQUES

Les lieux pressentis pour implanter l'œuvre sont le hall d'accueil et l'espace de convivialité, situés au rez-de-chaussée et accessibles à l'ensemble des usagers. Les auvents permettant l'entrée à l'intérieur du bâtiment sont également des zones potentielles d'implantation de l'œuvre mais qui ne pourront pas être choisis comme seul lieu d'accueil du 1 %.

L'ensemble des zones pourraient être retenues, communiquer entre elles, se répondre.

❖ **Ambition générale**

La mise en œuvre du 1 % artistique est un signe fort, envisagé comme un atout dans la réalisation du centre de formation à la lutte contre l'immigration clandestine : l'œuvre favorisera une mise en contact quotidienne de la création contemporaine avec les usagers présents temporairement dans le bâtiment pour actualiser leurs compétences et leurs connaissances, dans une démarche de formation continue.

Les trois axes qui structurent l'élaboration des maquettes pédagogiques et leur mise en œuvre lors des formations sont :

- La police judiciaire qui est chargée de constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs.
- L'intervention professionnelle, définissant les modalités d'un travail en sécurité.
- Le secourisme, favorisant le « porter assistance ».

Seul centre de formation dédié à la lutte contre l'immigration clandestine en région Hauts de France, implanté à Amiens (80) à la caserne Garin, il est attendu que l'œuvre puisse s'implanter dans un contexte institutionnel sensible. Elle devra mettre en avant la mission de formation, l'engagement professionnel des réservistes et des agents présents et la rigueur.

C'est pourquoi il accorde un intérêt particulier à la démarche plastique qui sera retenue et veillera à ce que celle-ci témoigne de préoccupations susceptibles d'entrer en résonance avec le territoire tout en restant compatible avec la fonctionnalité des espaces pressentis et du parti architectural, sobre, du projet.

L'intervention artistique du 1 % est appréhendée comme susceptible d'être un marqueur d'espace qui contribue à l'orientation et à la convivialité par une expression physique et/ou symbolique.

❖ **Potentialités et contraintes**

La technique utilisée devra tenir compte de la pérennité de l'œuvre dans le temps, et en faciliter l'entretien et la maintenance. De plus, elle ne devra pas contraindre l'entretien et la maintenance des locaux (par exemple, la mise en peinture du hall...).

L'œuvre devra répondre à la réglementation des matériaux autorisés dans les Établissements Recevant du Public.
L'œuvre devra être pérenne.